

Annexe V a - Grille horaire

BTS Communication	Horaire de 1 ^{ère} année			Horaire de 2 ^e année			Cycle de deux ans (1)	
	Semaine	a (2)	b (2)	Semaine	a (2)	b(2)		
1. Cultures de la communication (4)	4	3	1	4	3	1	240	
2. Langue vivante A	3	2	1	3	2	1	180	
3. Culture économique, juridique et managériale (5)	4	4	0	4	4	0	240	
4. Enseignement professionnel	11	8	3	10,5	8	2,5	645	
<i>Détail EP</i>	<i>Contribution à l'élaboration et au pilotage de la stratégie de communication (bloc 1) (6)</i>	4	3	1	4	3	1	240
	<i>Conception et mise en œuvre de solutions de communication (bloc 2) (6)</i>	4	3	1	3,5	3	0,5	225
	<i>Accompagnement du développement de solutions media et digitales innovantes (bloc 3) (6)</i>	3	2	1	3	2	1	180
5. Atelier de professionnalisation (7)	6	6	0	6	6	0	360	
Total	28	23	5	27,5	23	4,5	1 665	
Enseignements facultatifs								
Langue vivante 2	2	2	0	2	2	0	120	
Entrepreneuriat	2	2	0	2	2	0	120	
Accès des étudiants aux ressources documentaires et informatiques de l'établissement	3	3	0	3	3	0		

(1) Compte tenu du stage et de la période d'examen, le volume horaire du cycle pour l'étudiant est calculé sur une base théorique de 60 semaines de cours effectif.

(2) a : cours en division entière, b : travaux dirigés en effectifs réduits

(3) Le total des heures étudiant sur la durée du cycle est fourni à titre indicatif.

(4) Le contenu de l'enseignement de Cultures de la communication peut conduire à définir un profil spécifique pour un professeur de Lettres ou nécessiter de faire appel à un autre professeur disposant